

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 mai 2021

Présents : Georges COMBES, Eric BLANC, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Annick GREGOIRE, Marjolaine TROCHON, Laurent CRESSEND, Nalson RANDRIAMANALINA, Bilal HAMOUDI, Christine MARTINEZ, Delphine CARDONA, Karine PRIOLEAU , Marie-Line AGUAS Justin ROCHETTE, Lucie VIGNON

-1- Mise en concurrence pour accord cadre de maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil que la complexité et les spécificités des dossiers pour la réalisation des travaux nous obligent à avoir recours à un bureau d'études pour l'approche technique et réglementaire.

Il propose que soit passé un accord cadre de maitrise d'œuvre, d'études, de conseil et d'assistance à maitrise d'ouvrage dans les domaines des infrastructures, de l'hydraulique et de l'urbanisme. Cet accord cadre sera mono attributaire.

Il propose donc que le bureau d'études soit désigné après mise en concurrence.

Le Conseil après délibération donne son accord pour que soit lancé une procédure de mise en concurrence afin de désigner un bureau d'études dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Cette mise en concurrence sera publiée sur le site des marchés publics du Conseil Départemental.

-2- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du presbytère :

La commune souhaite pour procéder à l'aménagement du presbytère s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre.

Le montant estimé de la prestation de maîtrise d'œuvre étant inférieur à 40 000 €, le marché a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence

L'architecte SERILHAC a été consulté, ce prestataire présente toutes les garanties en matière de capacités financières et techniques. Son offre s'élève à la somme de 39 750 € HT pour l'ensemble de la mission.

Le conseil après délibération, décide de retenir l'agence SERILHAC pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du presbytère.

-3- Création de poste :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour compléter l'équipe en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

-4- Don de matériel à l'association de chasse.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été nécessaire de remplacer la débroussailleuse auto portée nécessaire au service technique pour procéder à l'entretien des espaces verts de la commune.

L'association de chasse se propose de récupérer l'ancienne débroussailleuse, de l'arranger afin de pouvoir l'utiliser dans le cadre du fonctionnement de leur association.

Le conseil après délibération, donne l'autorisation à M. le Maire de donner à l'association de chasse l'ancienne débroussailleuse qui sortira de l'actif de la commune

-5- Plan de relance énergétique

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a déposé courant novembre un dossier de demande d'aide auprès du SYADEN dans le cadre des économies d'énergie pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne perception.

Il indique qu'il est possible de solliciter dans le cadre du plan de relance énergétique des bâtiments publics une aide de l'état.

Le cout du projet de rénovation de la toiture du bâtiment s'élève 33.900 € HT soit 40.680 € TTC.

Il précise le plan de financement : Plan de relance (Etat) 20.340 € ; Fonds propres 13.560 € ; avance TVA 6.780 €

Le Conseil après délibération donne son accord pour solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre du plan de relance de rénovation énergétique pour les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de la perception et Approuve le plan de financement présenté pour un montant de travaux de 33.900 € HT soit 40.680 € TTC.

-6- Subvention exceptionnelle Octobre Rose 2021

Monsieur le Maire présente au conseil un projet élaboré par un sportif avec le soutien de nombreux organismes, qui souhaite dans le cadre « d'Octobre Rose » parcourir à la nage le canal du midi afin de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Il sollicite notre soutien, puisque cette action passera dans notre commune au Somail.

Le Conseil après délibération donne son accord pour que soit versé à l'association NEPTUNEO (partenaire du projet) la somme de 250 € pour le soutien de l'action de M. PETITGAS au bénéfice de la recherche pour le cancer.

-7- Approbation de la révision allégée du PLU de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'objectif principal de la révision allégée du PLU qui permettra de réduire l'emprise de l'EBC bloquant en l'état la réalisation du giratoire par le Département de l'Aude.

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique ne nécessitent aucune adaptation du dossier de révision allégée du PLU ;

Le conseil après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de révision allégée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération, avec pour objet unique de procéder à la réduction d'une partie de l'EBC afin de permettre la sécurisation de l'entrée de ville au Nord du territoire communal.

-8- Convention chantier citoyen

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la politique enfance jeunesse, le CIAS propose à la commune de mettre en place "un chantier citoyen"

Par cette action un groupe de jeunes s'engage à entreprendre pendant 4 jours soit les 7/07, 8/07, 12/07,13/07, des travaux de rénovation de peinture et de mise en valeur du patrimoine.

En contrepartie la commune versera une somme de 600 € qui leur permettra de concrétiser un projet de séjour.

Le Conseil après délibération donne son accord pour le projet présenté.

La séance est levée à 19 heures 30